

BUREAU DIRECTEUR

REUNION DU MARDI 27 JUILLET 2021 à 18 heures 30

PV N° 1

Présents : MM. LAFRIQUE, BETOUX, CHANUDET, DELAGE, DUFAUD, Mme LORCERIE, M. COUBRET, Mme VEDRINES (en visio).

Excusés : MM. AUBLANC, GAYET.

Assiste : M. LACAN (Secrétaire Administratif).

I - INFORMATIONS DU PRESIDENT

* BLOC-NOTES

* Condoléances

Les Membres du Bureau présentent leurs sincères condoléances :

- à Mmes Michèle BOURRAT et Claude AUGER, et leur famille, suite au décès de leur papa

* Félicitations

Les Membres du Bureau adressent leurs chaleureuses félicitations à David WAILLIEZ, nommé à la Section Recrutement de la Commission d'Arbitrage à la Fédération Française de Football.

* REPRESENTATIONS DU DISTRICT

Les Membres du District remercient bien sincèrement les clubs pour leur accueil lors de l'Opération « retour sur les terrains ».

Ils s'excusent de nouveau auprès des clubs de l'US St AGNANT DE VERSILLAT, l'ES St SULPICE-St GEORGES, l'US GRAND-BOURG et l'US AUZANCES de n'avoir pu être représentés lors de leurs Assemblées Générales.

Un point est fait sur les visites rendues aux clubs :

* **Samedi 5 juin 2021** :

- Assemblée Générale de l'US VALLIERE (M. CHANUDET)

* **Dimanche 6 juin 2021** :

- Assemblée Générale de l'EF AUBUSSON (M. DUFAUD)

* **Samedi 12 juin 2021** :

- Assemblée Générale de l'AS NORD EST CREUSE (M. DUFAUD)

* **Vendredi 18 juin 2021** :

- Assemblée Générale de l'ES MAINSAT-SANNAT (M. ECOBICHON)

- Assemblée Générale de la JS CHAMBON (M. JARY)

- Assemblée Générale de l'ES BENEVENT-MARSAC (M. AUPETIT)

*** Vendredi 25 juin 2021 :**

- Assemblée Générale de l'US St VAURY (Mme LORCERIE)

*** Samedi 26 juin 2021 :**

- Assemblée Générale de l'ES EVAUX-BUDELIERE (M. LAFRIQUE)
- Journée Sportive et Festive de FOOT GENERATION 2000 (MM. LAFRIQUE, COUBRET)
- Fête de l'Ecole de Foot de l'US St FIEL (M. GAYET)
- Tournoi de Sixte de l'US St VAURY (M. RANCIER)
- Assemblée Générale du FC FURSAC (M. BETOUX)
- Trophée du Souvenir de l'ES MAINSAT-SANNAT (M. DUFAUD)

*** Jeudi 1^{er} juillet 2021 :**

- Assemblée Générale de l'ES GUERETOISE (MM. AUBLANC, GAYET)

*** Vendredi 2 juillet 2021 :**

- Assemblée Générale du SC SARDEMENT (M. AUBLANC)

*** Samedi 3 juillet 2021 :**

- Assemblée Générale de FOOT GENERATION 2000 (MM. PARIS S., PARIS N.)
- Journée découverte de CREUSE AVENIR 2005 (MM. LAFRIQUE, DELAGE)
- Assemblée Générale de l'ES JARNAGES-PARSAC (M. DELAGE)

*** Dimanche 4 juillet 2021 :**

- Assemblée Générale de l'AS St SULPICE LE GUERETOIS (M. LAFRIQUE, Mme LABETOULLE)
- Assemblée Générale de GOUZON AVENIR (M. AUBLANC)
- Assemblée Générale de l'ES AHUN (M. AUPETIT)

*** Dimanche 11 juillet 2021 :**

- Assemblée Générale de l'AS St DIZIER-LEYRENNE (M. ROBERT)

*** Mardi 13 juillet 2021 :**

- Assemblée Générale du FC LA FORET DU TEMPLE (M. DELAGE)

*** INFORMATIONS DIVERSES**

*** Réouverture à compter du 15 juillet 2021**

Le Président informe ses collègues que le Secrétariat est désormais ouvert aux horaires habituels, les deux salariés administratifs se relayant afin d'assurer l'accueil et la préparation du début de saison.

*** La situation sanitaire**

Le Président rappelle le message « Hotline pandémie » du 22 juillet dernier.

Il fait part des appels inquiets de la part des clubs et donne lecture du courriel de M. BENKKEDACHE, Président de l'ES La Courtine-Crocq-La Villeneuve.

Ce message a été transmis à la Fédération Française de Football pour obtenir des éléments de réponse à apporter à l'ensemble des clubs.

Le Bureau demande à la Commission de Gestion des Compétitions de prévoir éventuellement un report du début de Championnat en fonction des décisions du Conseil Constitutionnel.

*** Subvention ANS**

Le Président fait part du courrier reçu de la Ligue du Football Amateur informant de l'attribution d'une subvention de 16.000 euros par l'ANS au titre de l'année 2021.

Les Membres du Bureau se félicitent du maintien du montant et remercient chaleureusement Michel MOUTON et Jean-Jacques PLANCHAT pour l'importance du travail encore réalisé à cette occasion.

II - HOMOLOGATION DES POULES SENIORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En préambule, le Bureau rappelle les décisions du Comité Exécutif de la Fédération Française de Football du 6 mai dernier :

« Compétitions

1. Composition des championnats

La décision de saison blanche implique que la saison 2021/2022 doit démarrer avec la même composition des championnats qu'au début de la saison 2020/2021 sous réserve des points 2 et 4 ci-dessous.

Il est toutefois précisé que si une équipe a fait l'objet en 2020/2021 d'une décision remettant en cause, pour quelque motif que ce soit, son maintien dans la poule (notamment : forfait général, mise hors compétitions, exclusion, rétrogradation...etc.), alors cette décision devra être appliquée et l'équipe en question repartira donc en 2021/2022, a minima, dans la division immédiatement inférieure à celle dans laquelle elle évoluait en saison 2020/2021.

2. Vacances

Dans le cas où il existera des places vacantes au sein d'un groupe, pour quelque motif que ce soit (équipe qui ne se réengage pas, équipe rétrogradée pour raison administrative ou disciplinaire...etc.), il y aura lieu, sauf dans la situation visée à la fin du point 3 ci-dessous, d'appliquer les règles en matière de vacance prévues dans les textes de l'instance concernée, en se fondant sur le classement final de la saison 2019/2020.

3. Retour à la structure initiale des championnats

En raison de l'application de la règle « toutes les montées / une seule descente » fixée la saison dernière par le Comité Exécutif (réunion du 16 avril 2020) pour les championnats de Ligues et Districts, la plupart des Ligues et des Districts avaient prévu de faire le nécessaire, à la fin de la saison 2020/2021, pour retrouver la structure initiale de leurs championnats en 2021/2022.

Cela devra finalement être mis en œuvre à la fin de la saison 2021/2022, après décision du Comité de Direction de l'instance concernée, en vue d'un retour à la structure initiale des championnats en 2022/2023.

Toutefois, si l'instance concernée constate une ou plusieurs vacances au sein d'un championnat et que le fait de ne pas combler cette ou ces vacances lui permet de retrouver la structure initiale de ce championnat dès le début de la saison 2021/2022, il appartient à son Comité de Direction de déroger aux règles en matière de vacance prévues dans ses textes, dans cette situation uniquement, afin de permettre un retour immédiat à la structure initiale.

4. Championnats générationnels

En ce qui concerne la composition des championnats générationnels pour la saison 2021/2022, compte-tenu de la grande diversité des situations dans l'ensemble des territoires, le Comité Exécutif laisse la liberté à chaque instance, via son Comité de Direction ou le cas échéant par son Assemblée Générale, de prendre la décision qui lui paraîtra la plus adaptée à sa situation, qui pourra notamment consister à permettre de faire un glissement générationnel en fonction de la pyramide des championnats et permettre de modifier, lorsque cela s'avère indispensable, le format de la compétition, voire, le cas échéant, les critères de sélection des équipes participant au championnat concerné.

Il est précisé que tous les championnats de jeunes qui ne sont pas générationnels restent bien entendu soumis à la règle définie au point 1 ci-avant, à savoir repartir en 2021/2022 avec la même composition des championnats qu'en 2020/2021. »

*** GARCONS**

Le Bureau note :

- la mise en sommeil du club de l'US Vieilleville
- la disparition des équipes de Creuse Avenir 2005 (3), St Fiel (3) et Ste Feyre (4)
- la création de l'équipe de Bourganeuf (3)
- les demandes de réengagement en Divisions inférieures des équipes de Nouziers-La Cellette (1) et St Maurice ES (1).

En conséquence, le Bureau valide les décisions suivantes de la Commission de Gestion des Compétitions :

- accession en Départemental 2, après accord écrit, de l'équipe de Boussac (3) (seule équipe en position d'accéder lors de l'arrêt des compétitions en 2019/2020 n'en ayant pas encore bénéficié).
- composition d'une Poule de 12 équipes et une Poule de 11 équipes en Départemental 2
- composition de deux Poulés de 10 équipes et d'une Poule de 9 équipes en Départemental 3

Après avoir étudié la proposition de la Commission de Gestion des Compétitions établie le 19 juillet dernier, les Membres du Bureau, à l'unanimité, homologuent les Poulés des Championnats Seniors garçons comme suit :

DEPARTEMENTAL 1

- AUZANCES (1)
- BENEVENT-MARSAC (1)
- BOURGANEUF (1)
- BOUSSAC (2)
- CHAMBON (1)
- CREUSE AVENIR 2005 (1)
- GOUZON AVENIR (2)
- MERINCHAL (1)
- PEYRAT LA NONIERE (1)
- SARDENT (1)
- St AGNANT DE VERSILLAT (1)
- St FIEL (1)
- St VAURY (1)
- Ste FEYRE (1)

DEPARTEMENTAL 2

POULE A

- BENEVENT-MARSAC (2)
- BUSSIÈRE-DUNOISE (1)
- DUN-NAILLAT (1)
- FURSAC (1)
- ES GUERETOISE (3)
- ESM LA SOUTERRAINE (2)
- St DIZIER-LEYRENNE (1)
- St FIEL (2)
- St SEBASTIEN-AZERABLES (1)
- St SILVAIN-MONTAIGUT (1)
- Ste FEYRE (2)

POULE B

- AHUN (1)
- AUBUSSON EF (2)
- AUZANCES (2)
- BORD St GEORGES (1)
- BOUSSAC (3)
- CHAMBON (2)
- CHENERAILLES (1)
- LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE (1)
- EVAUX-BUDELIERE (1)
- MERINCHAL (2)
- RETERRE-FONTANIERES (1)
- VALLIERE (1)

DEPARTEMENTAL 3

POULE A

- BENEVENT-MARSAC (3)
- BOURGANEUF (2)
- GRAND-BOURG (1)
- SARDENT (2)
- ESM LA SOUTERRAINE (3)
- St AGNANT DE VERSILLAT (2)
- St SULPICE LE GUERETOIS (2)
- St VAURY (2)
- Ste FEYRE (3)

POULE B

- AJAIN (1)
- CHENIERS (1)
- CREUSE AVENIR 2005 (2)
- EVAUX-BUDELIERE (2)
- LA FORET DU TEMPLE (1)
- GOUZON AVENIR (3)
- JARNAGES-PARSAC (1)
- LUSSAT (1)
- NOUZIERS-LA CELLETTE (1)
- PEYRAT LA NONIERE (2)

POULE C

- AUBUSSON EF (3)
- BELLEGARDE EN MARCHE (1)
- CHAMPAGNAT (1)
- DONTREIX (1)
- FELLETIN (2)
- FLAYAT (1)
- MAINSAT-SANNAT (1)
- MAUTES (1)
- ASC MAYOTTE (1)
- St SULPICE-St GEORGES (1)

DEPARTEMENTAL 4

POULE A

- BOURGANEUF (3)
- DUN-NAILLAT (2)
- FURSAC (2)
- MEASNES (1)
- PEYRABOUT-LA SAUNIERE (1)
- St AGNANT DE VERSILLAT (3)
- St DIZIER-LEYRENNE (2)
- St MAURICE ES (1)
- St SEBASTIEN-AZERABLES (2)
- St SULPICE LE GUERETOIS (3)

POULE B

- AUZANCES (3)
- BETETE-ROCHES (1)
- BORD St GEORGES (2)
- BOUSSAC (4)
- CHAMBON (3)
- CLUGNAT (1)
- JARNAGES-PARSAC (2)
- LUSSAT (2)
- NOUZIERS-LA CELLETTE (2)
- SOUMANS (1)

POULE C

- AHUN (2)
- AUZANCES (4)
- CHARRON (1)
- CHENERAILLES (2)
- EVAUX-BUDELIERE (3)
- MAINSAT-SANNAT (2)
- MERINCHAL (3)
- ROUGNAT (1)
- St SULPICE-St GEORGES (2)
- VALLIERE (2)

* FILLES

Le Bureau note :

- la demande de réengagement en division inférieure de l'équipe de Bourgneuf (1).
- le retrait des équipes de Nouziers-La Cellette (1), Vallière (1), Evaux-Budelière-Mainsat-Sannat (2) et St Vaury (2)
- le retour (sous réserve de confirmation avant le 31 juillet) de l'équipe de St Agnant de Versillat
- les engagements des Féminines de l'ES Jarnages-Parsac et l'US St Vaury en Championnat Interdistricts à 11

Le Bureau rappelle et valide la décision de la Commission de Gestion des Compétitions :

- en application du règlement du Championnat à 8, notamment de l'article 3 dont la modification a été adopté lors de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2020, le nombre d'équipes engagées étant inférieur à 16, une phase de brassage sera réalisée.

Elle ne sera effectuée que sous forme de matchs aller simple.

Les trois premières équipes de chaque Poule, ainsi que la meilleure quatrième évolueront en Division 1, et les autres en Division 2.

La Commission rappelle également qu'en cas d'engagements d'équipes supplémentaires à la fin de la phase de brassages, celles-ci seront automatiquement en Division 2.

Dans ce cas, l'équipe classée moins bonne quatrième des Poules de Brassages intégrera la Division 1.

Après avoir étudié la proposition de la Commission de Gestion des Compétitions établie le 19 juillet dernier, les Membres du Bureau homologuent, à l'unanimité, les Poules des Championnats Féminins comme suit :

BRASSAGES

POULE A

- AHUN-SARDENT (1)
- BOURGANEUF (1)
- LA FORET DU TEMPLE (1)
- GRAND-BOURG (1)
- MERINCHAL (1)
- St AGNANT DE VERSILLAT (1)
- Ste FEYRE (1)

POULE B

- BORD St GEORGES (1)
- BOUSSAC (1)
- CHENERAILLES (1)
- EVAUX-BUDELIERE-MAINSAT-SANNAT (1)
- LUSSAT-CHAMBON (1)
- MERINCHAL (2)
- SUD EST CREUSE-FELLETIN (1)

Le Bureau rappelle également que seule l'équipe 1 de Mérinchal pourra éventuellement accéder en Division 1 et ce même si l'équipe 2 était en position d'accession.

III - REORGANISATION DU DISTRICT

Le Président rappelle la volonté de réorganiser le fonctionnement du District suite aux dernières élections.

Un nouvel organigramme a depuis été mis en place, avec la constitution de six Pôles.

Compte-tenu de divers éléments survenus les dernières semaines, la restructuration des services technique et administratif est évoquée par les Membres du Bureau.

Le Président précise que les fiches de poste des salariés sont en cours de réactualisation par la Commission du Personnel.

Le dossier sera étudié lors de la prochaine réunion du Comité de Direction.

IV - QUESTIONS DIVERSES

* Coca-Cola Futsal Cup

Le Président rappelle que la Fédération Française de Football a offert un terrain de Futsal extérieur à la Commune de Jarnages.

Ce terrain sera couvert à l'initiative de la Mairie (les travaux sont achevés), que les Membres du Bureau remercient chaleureusement.

La surface de jeu sera prochainement posée par le prestataire de la Fédération Française de Football, mais les délais ne permettront pas l'organisation de la phase départementale de la Coca-Cola Futsal Cup.

Un autre évènement pourra être organisé pour l'inauguration du terrain.

* Proposition Groupama

Suite à l'entrevue entre MM. LAFRIQUE, GAYET et les représentants de Groupama, ces derniers proposent la mise en place d'un partenariat qui sera à affiner.

Contact a été pris avec le Service Marketing de la Fédération Française de Football.

* Match Féminin Soyaux / St Etienne

Antoine DELAGE informe ses collègues de l'organisation d'un match amical à Guéret le 21 août 2021 entre les clubs de D1 Arkema.

Le Bureau regrette de ne pouvoir donner une suite favorable à la demande de l'ES Guérétoise pour la présence d'une Sélection Départementale Féminine en lever de rideau.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 20 heures 30.

Le Président : Philippe LAFRIQUE.

La Secrétaire Générale : Michèle LORCERIE

Le Secrétaire Administratif : Guillaume LACAN.